

Envoi : 13/03/2017

Réception par le Préfet : 13/03/2017

Publication : 17/03/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-3-8-1

**Séance du** vendredi 10 mars 2017

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES**  
**COLLEGE RENÉ CASSIN - CERNAY**  
**COLLEGE DU NONNENBRUCH - LUTTERBACH**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :** M. DELMOND.

**EXCUSES :**

MM. BIHL, HEMEDINGER, Mmes JENN, SCHMIDIGER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles R216-4 à R216-19 du code de l'éducation relatif à l'attribution des concessions de logement aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,
- VU la délibération du Conseil départemental n° 2016-4-8-1 du 14 octobre 2016 relative au fonctionnement des collèges publics en 2017 et donnant délégation à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la situation des concessions de logement par nécessité absolue de service dans les collèges de CERNAY et de LUTTERBACH conformément aux tableaux ci-dessous :

COLLEGE DE CERNAY :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège de CERNAY		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	Rez de chaussée droit	3	56m <sup>2</sup>	Agent ATC		24/11/2016
2)	1 <sup>er</sup> étage droit	4	65m <sup>2</sup>	Agent ATC		
3)	1 <sup>er</sup> étage gauche	4	65m <sup>2</sup>		Principal	
4)	2 <sup>ème</sup> étage droit	3	56m <sup>2</sup>		Principal adjoint	
5)	2 <sup>ème</sup> étage gauche	5	75m <sup>2</sup>		Adjoint gestionnaire	

COLLEGE DE LUTTERBACH :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège de LUTTERBACH		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	Bâtiment logements 1 <sup>er</sup> étage gauche avec garage n°2	4	95m <sup>2</sup>		Gestionnaire	28/04/2016
2)	Bâtiment logements 1 <sup>er</sup> étage droite avec garage n°5	4	95m <sup>2</sup>		Principal adjoint	
3)	Bâtiment logements rez de chaussée gauche avec garage n°3	4	95m <sup>2</sup>	Agent ATC		
4)	Bâtiment logements 2 <sup>ème</sup> étage droite avec garage n°4	3	75m <sup>2</sup>		Conseiller principal d'éducation	
5)	Bâtiment logements 2 <sup>ème</sup> étage gauche avec garage n°1	5	115m <sup>2</sup>		Principal	
6)	Bâtiment administration 1 <sup>er</sup> étage avec garage n°6	4	110m <sup>2</sup>	Agent ATC		

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité